EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

35

33 -

23

Nombre de conseillers

- en exercice: 33
- présents : 22
- procurations : 9 absent excusé : 1
- ayant pris part au vote : 32

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE

L'an deux mille vingt-deux et le 28 septembre à 19 heures 00, les membres du conseil municipal de la commune de L'Union se sont réunis dans la Salle des Fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le 22 septembre 2022, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

MAIRIE DE L'UNION 31240 <u>Etaient présents</u>: M. Pere, M. Navarro, M. Roux, Mme Godeas, M. Feuillerat, Mme Gregoire, M. Baumlin, Mme Guedes, M. Rofe, Mme Quoniam-Dourel, Mme Celerier, M. Bamiere, Mme Toulze, M. Combe, , M. Domeneghetty, M. Molet, M. Merley, M. Garde, M. Mittaux, Mme Gennaro-Saint, Mme Gruel, Mme Maurin.

2 05.62.89.22.89

Etaient absents excusés ayant donné procuration: M. BEC (POUVOIR A MME PERROUX), MME SIMON-LABRIC (POUVOIR A MME GUEDES), M.ORTIC (POUVOIR A M. NAVARRO), M. PUGET (POUVOIR A MME.GREGOIRE), MME JARRIGE (POUVOIR A M. MOLLET), MME CABERO (POUVOIR A M. ROFE), MME FERRE (POUVOIR A MME GODEAS), M. DEHOURS (POUVOIR A MME GENNARO-SAINT), MME SERRET-PERES (POUVOIR A M. FEUILLERAT)

Etait absent excusé: M. CADIEU

MME FLORENCE TOULZE est élue secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION n°2022/99

Objet: Convention avec l'association Alliance Sages- Adages (ASA)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune héberge l'association Alliance Sages – Adages, dite ASA, au 2 impasse du Pic du Midi à L'Union.

Afin d'améliorer la gestion des bâtiments communaux, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de modifier la convention existante et notamment de louer ces locaux à titre onéreux à compter du 1^{ler} octobre 2022. Ce loyer a été fixé conformément aux règles du marché et en prenant en compte les loyers demandés à l'ASA par ses autres bailleurs.

M. le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention annexée.

Acres 540330 - 04/20 - Fobresous - Emergene Asset

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Envoyé en préfecture le 03/10/2022 Reçu en préfecture le 03/10/2022 Affiché le ID : 031-213105612-20221003-D2022_99-DE

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité,

Autoriser à signer la convention annexée

Pour copie conforme,

Le Maire, Marc PÉRÉ

- Transmis le

- Affiché le

0 3 OCT. 2022

